

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 COMPTE RENDU

Le dix avril deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Lilian LEBRET, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Rémi DHOMMEAUX, Geneviève JUGE, Sonia GUIOULLIER, Claude PAILLARD, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Philippe PELLUAU, Anita GUÉRIN, Hervé GADBIN et Sophie DESMIER.

Étaient absents et excusés : Sylvie ECOLE, Philippe TRICAUD, Damien DESERT, Nathalie COQUET et Sandrine COURNE.

Était absent : Mathilin GUILLET.

Lilian LEBRET est porteur d'un pouvoir de Philippe TRICAUD,
Armelle LACROIX est porteur d'un pouvoir de Sylvie ECOLE,
Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de Damien DESERT,
Anita GUERIN est porteur d'un pouvoir de Nathalie COQUET.

Madame Armelle LACROIX a été élue secrétaire de séance.

PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire a informé qu'il inscrirait à l'ordre du jour du prochain conseil municipal cette question afin que la commune fasse le choix de s'inscrire ou pas dans cette démarche.

MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 07 mars 2018, Monsieur Yannick CHAUSSEE élu sur la liste «Vivement Demain à RENAZE» a donné sa démission pour raison personnelle en tant que conseiller municipal.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Monsieur Yannick CHAUSSEE est remplacé par le suivant de la liste «Vivement Demain à RENAZE», Madame Sophie DESMIER.

Madame Sophie DESMIER est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale et le tableau du Conseil Municipal est mis à jour.

DÉPARTEMENT
DE LA MAYENNE
ARRONDISSEMENT
DE CHÂTEAU-GONTIER

COMMUNE :

RENAZÉ

Communes
de 1 000
habitants et
plus

Effectif légal du conseil
municipal

23

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités
territoriales – CGCT)

Suite à la démission de Monsieur Yannick CHAUSSEE, conseiller municipal, conformément à l'article L 270 du Code électoral, le tableau du conseil municipal est modifié comme suit,

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	GAULTIER Patrick	23/08/1958	23/03/2014	896
Premier adjoint	Mme	GUÉRIN Anita	20/09/1971	23/03/2014	896
Deuxième adjoint	M	PAILLARD Claude	21/12/1965	23/03/2014	896
Troisième adjoint	Mme	PERRAULT Colette	14/01/1951	23/03/2014	896
Quatrième adjoint	M	LIVENAIS Norbert	02/06/1964	23/03/2014	896
Cinquième adjoint	Mme	CHARPENTIER Michelle	19/05/1946	23/03/2014	896
Sixième adjoint	M	GUIOULLIER Marcel	14/02/1947	23/03/2014	896

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller	Mme	JUGÉ Geneviève	13/02/1949	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	LOPEZ Chantal	25/08/1952	23/03/2014	896
Conseiller	M	TRICAUD Philippe	26/12/1961	23/03/2014	896
Conseiller	M	DÉSERT Damien	26/02/1964	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	LACROIX Armelle	20/08/1966	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	ÉCOLE Sylvie	28/04/1970	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	COQUET Nathalie	10/05/1976	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	GUIOULLIER Sonia	15/10/1976	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	COURNÉ Sandrine	14/08/1978	23/03/2014	896
Conseiller	M	DHOMMEAUX Rémi	06/02/1980	23/03/2014	896
Conseiller	M	LEBRET Lilian	01/07/1982	23/03/2014	896
Conseiller	M	GUILLET Mathilin	07/02//1994	23/03/2014	896
Conseiller	Mme	GONCALVES MENEGUERRE Lucinda	27/02/1966	23/03/2014	484
Conseiller	Mme	DESMIER Sophie	22/09/1967	23/03/2014	484
Conseiller	M	PELLUAU Philippe	27/02/1968	23/03/2014	484
Conseiller	M	GADBIN Hervé	06/09/1973	23/03/2014	484

Certifié par le Maire,

A Renazé, le 10 avril 2018

Cachet de la mairie :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 MARS 2018

Le procès-verbal de la réunion du 06 mars 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans la vente suivante :

- 11 B, Rue du Fresne

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

CHOIX DU FOURNISSEUR DES DESHERBEURS MECANIQUES :

Toujours dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire informe que la commission du groupement de commande des désherbeurs mécaniques a proposé le fournisseur HAUBOIS-BRIERE de BALLOTS. Celui-ci présente du matériel « POGET », ce type de désherbeur a l'avantage d'être polyvalent (plusieurs types de brosses en fonction des surfaces et une lame pour les parties en arène granitique). Deux fournisseurs présentaient ce même produit, HAUBOIS BRIERE a fait la remise la plus importante et a été désigné comme le mieux et moins disant pour un montant de 20 999.60 € H.T.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Emploi temporaire de traducteur franco/allemand pour le jumelage,
- Indemnités kilométriques pour les enseignants du Lycée Victor Hugo

FINANCES

COMPTES DE GESTION

2018 - 032 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2017 du budget général de la Commune, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2017 aux écritures du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget général.

2018 – 033 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2017 du budget assainissement, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2017 aux écritures du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget assainissement.

2018 – 034 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du Compte de Gestion 2017 des ateliers industriels, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2017 aux écritures du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget des ateliers industriels.

2018 – 035 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du compte de gestion 2017 du lotissement du Maine, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2017 aux écritures du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget du lotissement du Maine.

2018 – 036 : COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, Adjoint aux Finances, du compte de gestion 2017 du lotissement Victor Hugo, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2017 aux écritures du Compte Administratif 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget du lotissement Victor Hugo.

COMPTES ADMINISTRATIFS

2018 – 037 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2017 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 4 Contre :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2017 du budget du lotissement du Maine :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	297 663.86 €
Recettes :	297 663.86 €

Section d'investissement :

Dépenses : 513 068.14 €

Recettes : 297 595.62 €

2018 – 038 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2017 du budget du lotissement Victor Hugo, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 4 Contre :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2017 du budget du lotissement Victor Hugo:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 36 376.17 €

Recettes : 52 914.57 €

Section d'investissement :

Dépenses : 72 752.34 €

Recettes : 36 376.17 €

2018 – 039 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2017 du budget des ateliers industriels, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 4 Contre :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2017 du budget des ateliers industriels :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 719.35 €

Recettes : 16 929.05 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 299.03 €

Recettes : 16 891.12 €

2018 – 040 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2017 du budget assainissement, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 4 Contre :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2017 du budget assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 143 868.87 €

Recettes : 253 179.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 195 473.12 €

Recettes : 249 716.50 €

2018 – 041 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, adjoint aux Finances, du Compte Administratif 2017 du budget général, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 Voix pour et 4 Contre :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2017 du budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 194 603.95 €

Recettes : 2 601 558.55 €

Section d'investissement :

Dépenses : 739 737.86 €

Recettes : 654 089.85 €

AFFECTATION DES RESULTATS

2018 – 042 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de 406 954.60 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement, pour couvrir le déficit et autofinancer de nouveaux investissements.

2018 – 043 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DES ATELIERS INDUSTRIELS

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels est excédentaire de 1 209.70 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de reprendre en fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017.

TAUX D'IMPOSITION

2018 – 044 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018

Après que monsieur le Maire ait expliqué que les nouveaux taux proposés visent à la neutralité de la fiscalité pour les ménages en incluant la part fiscale perçue précédemment par le syndicat de bassin de l'Oudon.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré par 17 Voix pour et 4 Contre,

FIXE les taux d'imposition communaux 2018 comme suit :

T.H	20.22%
T.F.P.B	24.79%
T.F.P.N.B	41.42%

BUDGETS PRIMITIFS

2018 – 045 : BUDGET GENERAL PRIMITIF 2018

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget général 2018,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget général suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 522 537.00 €

Recettes : 2 522 537.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 241 333.01 €

Recettes : 1 241 333.60 €

2018 – 046 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget des ateliers industriels 2018,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget des ateliers industriels suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	18 209.00 €
Recettes :	18 209.70 €

Section d'investissement :

Dépenses :	15 592.00 €
Recettes :	15 592.09 €

2018 – 047 : BUDGET PRIMITIF 2018 - LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement du Maine 2018,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget du lotissement du Maine suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	279 529.00 €
Recettes :	279 529.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	481 276.52 €
Recettes :	481 277.00 €

2018 – 048 : BUDGET PRIMITIF 2018 - LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement Victor Hugo 2018,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget du lotissement Victor Hugo suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	87 371.00 €
Recettes :	87 371.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :	95 174.17 €
Recettes :	95 175.00 €

PROVISIONS

2018 – 049 : REPRISE SUR PROVISIONS POUR GAINS DE CHANGE – EMPRUNT

La commune a emprunté en 2001 en francs suisses. Le cours du change entre l'euro et le franc suisse fluctue quotidiennement. En 2018, la constatation latente de la perte de change est de 279 033.47 €, elle était de 398 299.63 € en 2017.

Il reste 13 ans de remboursement. Le Conseil Municipal a acté de provisionner 5% par an (soit 100% sur 20 ans). En 2018, compte tenu des cours, la commune aura à constater une reprise sur provisions de 27 791.49 €.

Cette solution permet d'effectuer une réelle provision des pertes constatées et d'avoir en réserve cette somme sur un compte géré par la Trésorerie. Somme qui sera débloquée au moment où les emprunts seront soldés.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME sa volonté de provisionner chaque année 5% de la constatation latente des pertes ou gains de change des emprunts en francs suisses.

CONSTATE pour l'année 2018 un gain de change de 27 791.49 €.

2018 – 050 : SUBVENTION 2018 - CCAS

Conformément au vote du budget primitif 2018 du budget général,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention d'équilibre de 135 000 € au budget 2018 du CCAS.

AFFAIRES SCOLAIRES

2018 – 051 : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Le Conseil Municipal est invité à demander, aux communes du domicile des parents, la participation aux frais de scolarité.

Ces communes n'ont : soit plus d'écoles ou ont accepté la prise en charge des frais de scolarisation.

Le coût moyen par élève sans charges financières est de 792.19 €, il était de 742.54 € en 2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DEMANDE aux communes du domicile des parents, une participation aux frais de scolarité selon le tableau ci-dessous :

**NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

PARTICIPATION / COMMUNE**

COMMUNE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL ENFANTS	Détail	Participation des Communes
ATHEE	1	0	1	792.19 €	792.19 €
BOUCHAMPS LES CRAON	0	3	3	2 376.57 €	
CHAZE-HENRY	0	2	2	1 584.38 €	
CONGRIER	0	2	2	1 584.38 €	
GRUGE L'HOPITAL/OMBREE ANJOU	0	3	3	2 376.57 €	2 376.57 €
LA BOISSIERE	1	0	1	792.19 €	792.19 €
CHAPELLE HULLIN/OMBREE ANJOU	1	2	3	2 376.57 €	2 376.57 €
LA GUERCHE DE BRETAGNE	1	0	1	792.19 €	792.19 €
LA SELLE CRAONNAISE	0	1	1	792.19 €	
RENAZE	54	104	158	125 166.02 €	
ST AIGNAN SUR ROE	1	0	1	792.19 €	792.19 €
ST AIGNAN SUR ROE		2	2	1 584.38 €	
ST ERBLON	0	1	1	792.19 €	792.19 €
ST MARTIN DU LIMET	5	7	12	9506.28 €	9 506.28 €
ST SATURNIN DU LIMET	6	25	31	24 557.89 €	24 557.89 €
			0	0	0.00 €
TOTAL	70	152	222	175073.99 €	
					41 986.07 €

2018 – 052 : SUBVENTION A L'OGEC - ECOLE SAINT JOSEPH

Conformément au contrat d'association,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE à l'OGEC, en 2018, la somme de 38 025.12 €. Ce montant correspond au coût moyen d'un élève à l'école publique en 2017 : 792.16 € (ce coût était de 742.54 € en 2016) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés à Renazé fréquentant l'école Saint Joseph à la rentrée de septembre 2017/2018, soit 48 enfants.

PERSONNEL

2018 – 053 : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 10 avril 2018, et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Il est transformé à compter du 1^{er} mai 2018 un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des espaces verts.

Cet emploi était pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade :

- d'adjoint technique à temps complet,
- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} mai 2018.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

2018 – 054 : CREATION D'UN EMPLOI DE GUIDE SAISONNIER AU MUSEE DE L'ARDOISE :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un emploi saisonnier de guide culturel au Musée Municipal de l'Ardoise, à temps incomplet (20 H par semaine), du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

Cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 347, majoré 325. Le coût horaire des dimanches et jours fériés sera majoré de 50%.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cet emploi.

2018 – 055 : EMPLOI TEMPORAIRE DE TRADUCTEUR FRANCO/ALLEMAND POUR LE JUMELAGE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un emploi temporaire de traducteur franco/allemand pour le jumelage et à signer le contrat de travail.

FIXE à 13 € brut le montant de la vacation horaire assurée, versée pour une prestation orale de traduction de discours en allemand le jeudi 10 mai 2018 à l'occasion de la réception des allemands.

FIXE à 7 € par page traduite (équivalent à ½ h de travail), le montant de la vacation assurée, versée pour une prestation de traduction en allemand.

INSCRIT les crédits suffisants au budget de l'exercice

PRECISE que la rémunération interviendra après service fait.

CULTURE

2018 – 056 : JOURNEE DE L'ARDOISE – GRATUITE DES ENTREES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de la gratuité des entrées au Musée Municipal de l'Ardoise à l'occasion de la journée de l'ardoise, le dimanche 6 mai 2018, pour le lancement de la saison.

2018 – 057 : INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES ENSEIGNANTS DU LYCEE VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accorder une indemnité kilométrique aux enseignants qui ont encadré les lycéennes dans le cadre du projet audiovisuel de recueil de témoignages de perreyeurs et de renazéens et ce en fonction du barème défini par l'administration.

ENVIRONNEMENT

2018 – 058 : ECO –PATURAGE :

Suite à la matinée citoyenne du 7 avril dernier et à la réalisation d'une clôture en collaboration avec les administrés, des chevaux vont occuper le terrain communal en bordure du lotissement Victor Hugo.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de la mise à disposition gratuite de ce terrain dans le cadre de cet éco-pâturage,

PRECISE qu'à compter du 1^{er} mai 2018 la gratuité sera accordée aux autres locations de parcelles où des animaux entretiennent les terrains.

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ces locations.

AFFAIRES GENERALES

2018 – 059 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GAL SUD MAYENNE POUR L'ACQUISITION DE 3 DESHERBEURS MECANIQUES ENTRE 7 COMMUNES

Dans le cadre du groupement de commande entre les communes de BALLOTS, LAUBRIERES, GASTINES, ST POIX, CUILLE, FONTAINE COUVERTE et RENAZE, la commune de RENAZE est le coordonnateur de ce groupement et elle sollicite au nom de groupement de commande la subvention auprès du GAL SUD MAYENNE pour cet achat groupé et la mutualisation de ce matériel entre toutes ces communes.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

SOLLICITE la subvention de fonds européens du programme « leader » auprès du GAL SUD MAYENNE pour l'acquisition et la mutualisation de 3 désherbeurs mécaniques avec accessoires.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (par poste)	MONTANT	RECETTES (subventions)	MONTANT	Taux
3 désherbeurs mécaniques mono brosses	17 484.00 €			
11 brosses méplat acier	1 551.00 €	<u>Etat</u>		
2 brosses acier enrobé	385.40 €			
3 brosses polypro	1 269.00 €	<u>Région</u>		
3 lames arrière de désherbage	310.20 €	<u>Département</u>		
		<u>Leader</u>	6 299.88 €	30%
		<u>Aides privées</u>		
		<u>Autofinancement</u>	14 699.72 €	70%
TOTAL DES DEPENSES	20 999.60 €	TOTAL DES RECETTES	20 999.60 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette demande de subvention.

2018 – 060 : NOMINATION D'UN REFERENT SANTE

A la demande de de l'association Relais Santé Bien Etre, le conseil municipal est invité à désigner un référent santé membre du conseil municipal.

A l'unanimité des membres, Michelle CHARPENTIER est désignée.

INFORMATIONS

Bilan du repas du CCAS :

Michelle CHARPENTIER dresse le bilan du repas du CCAS auquel 160 convives ont assisté dans une bonne ambiance.

Logement Centre de Secours :

M. Sébastien LECOMTE est sommé de quitter le logement qu'il occupe au centre de secours au 28 avril 2018. Il est redevable envers la commune de loyers impayés.

Voyage de fin de mandat du CMJ :

Anita GUERIN informe qu'il est envisagé de proposer aux jeunes du CMJ pour leur fin de mandat de visiter le Sénat aux vacances de la Toussaint.

Boucles de la Mayenne :

Norbert LIVENNAIS informe qu'elles traverseront la commune le dimanche 3 juin 2018, la caravane publicitaire s'arrêtera pour déjeuner sur le parking de la salle omnisports.

Tableau de la Visitation :

Colette PERRAULT propose que le tableau « la visitation », propriété de l'Etat et « donné » par l'empereur à la commune soit proposé à la Paroisse communale afin de l'installer dans l'église et ce compte tenu de son caractère religieux.

Personnel : Adrien LAVALLEUR, sera recruté dans l'emploi créé au service des espaces verts. Il est titulaire d'un bac pro qu'il a obtenu en juin 2017 quand il était en apprentissage à la commune.

Associations : Philippe PELLUAU, à l'occasion de l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 a demandé à ce qu'il soit précisé qu'il ne souhaitait pas alourdir les tâches administratives des associations.

Délégations de Madame Sophie DESMIER suite à son installation en tant que nouvelle conseillère municipale :

Madame Sophie DESMIER a demandé un délai de réflexion avant de se prononcer sur ses choix, précédemment Monsieur Richard FLAMENT était membre du CCAS, de la commission Voirie – Finances – Environnement et membre suppléant de la Commission d'appel d'offres.

Cimetière :

Philippe PELLUAU demande ce qui s'est passé au cimetière lundi dernier. Monsieur le Maire a répondu qu'il ne pouvait parler publiquement de ce dossier.

Spectacle des écoles publiques :

Patrick GAULTIER informe que les écoles publiques de RENAZE, CONGRIER et LA ROUAUDIERE donneront un spectacle de chant le mardi 17 avril prochain à 20 H 30 à la salle omnisports.

Mini Blue Night :

Anita GUERIN informe que la MNB aura lieu le samedi 14 avril 2018 à 20 H salle de l'entr'acte.

Prochains Conseils Municipaux :

Compte tenu des jours fériés en Mai, le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 mai 2018 à 20 H 30, le conseil municipal de juin sera annulé et le conseil municipal de juillet aura lieu le mardi 3 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.